



22.3787

Postulat Clivaz Christophe. Messung der durch die F-35A verursachten Lärmbelastung unter realen Bedingungen auf dem Ausweichflugplatz Sitten**Postulat Clivaz Christophe. Mesurer le bruit des F-35A en situation réelle sur l'aérodrome de dégagement de Sion**

CLIVAZ CHRISTOPHE

Valais

Groupe des VERT-E-S (G)

Clivaz Christophe (G, VS): Comme vous le savez, le contrat d'achat des avions de combat F-35A a été signé par la Suisse en septembre dernier. Nous aurons donc bientôt de nouveaux jets de combat en Suisse.

Comme le relève le rapport mandaté par la Confédération, les F-35A sont nettement plus bruyants que les avions actuels, les F/A-18. Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports considère néanmoins que les nuisances sonores resteront grosso modo les mêmes, car il y aura moins de vols de F-35A par rapport au nombre de vols de F/A-18. Il ne serait par conséquent pas nécessaire de faire des investissements supplémentaires afin de protéger la population contre le bruit des jets de combat.

Cette manière de voir les choses qui est en gros de constater que les avions feront certes plus de bruit, mais que, puisqu'ils voleront moins souvent, cela ne changera rien à la situation actuelle, je la trouve un peu légère et très discutable, car elle ne tient pas compte de l'effet néfaste des pics de bruit engendrés par le F-35A.

Des mesures de bruit pendant les vols d'essai du F-35A en Suisse ont été effectuées par l'Empa, soit le laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche, dans les environs des bases aériennes de Payerne et de Meiringen, au décollage, à l'atterrissage et au roulage des avions. Sept tests ont été réalisés en tout, tous à Payerne, sauf un à Meiringen. Aucun vol d'essai n'a été effectué sur l'aérodrome de Sion qui sert de base de dégagement pour des décollages et des atterrissages de jets de combat. C'est vrai, l'aérodrome de Sion est surtout utilisé à des fins civiles, mais les nuisances sonores occasionnées par les jets militaires sont évidemment bien plus importantes que celles du trafic civil.

Sur la base de dégagement de Sion, les Forces aériennes prévoient 200 mouvements de vol par année avec le F-35A. Cependant, la base de dégagement de Sion est aussi utilisée pour des "touch and go", des manoeuvres durant lesquelles le jet touche la piste, mais redécolle immédiatement, ou des "go around", des manoeuvres durant lesquelles le jet en phase d'atterrissage remet les gaz et reprend de la hauteur juste avant de se poser. Ce ne sont donc pas juste quelques vols de temps en temps qui sont prévus sur l'aérodrome de Sion, mais plusieurs centaines par année.

Or, ce dont il faut vraiment se rendre compte, c'est que l'aéroport de Sion se trouve dans une vallée présentant une configuration topographique particulière. C'est pourquoi il me paraît nécessaire de procéder à des mesures d'émissions et d'immissions sonores des F-35A en situation réelle sur l'aérodrome de Sion, et non d'extrapoler à partir de modèles fondés sur des mesures du bruit réalisées essentiellement à Payerne, qui se trouve dans une situation topographique complètement différente.

L'augmentation du bruit entre celui émis par un F-35A et celui d'un F/A18 a des répercussions sur la santé de la population et entraîne aussi des dépréciations de la valeur des biens immobiliers. 100 000 personnes habitent dans le Valais central à proximité de l'aéroport de Sion et sont donc concernées par ce problème à la fois sanitaire et économique. Il est donc important de savoir avec exactitude quelles sont les émissions et immissions sonores du F-35A sur la base de dégagement de Sion. Certes, une telle étude a un coût, mais qui est bien dérisoire par rapport au coût lié à l'achat de ces nouveaux avions de combat.

Réaliser des mesures de bruit des F-35A en situation réelle, à l'aérodrome de Sion, c'est tenir compte des préoccupations légitimes des riverains et de toute la population du Valais central, qui s'inquiètent des répercussions du nouvel avion de combat sur sa qualité de vie et sur la valeur de ses biens immobiliers.

Je vous prie par conséquent d'accepter mon postulat.